

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 4 septembre 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - M. KUNG - E. MALAVALLON - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoint) - S. RANGOD - A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER - C. FRAMMERY - N. DONGOIS - J. PILS - S. RAVOT - A. GONZALEZ - P. BARMETTLER

Absents excusés : G. MAURIN (procuration à JP. LAURENSON) - E. BLONDET (procuration à S. RANGOD) - JP. DUVAUX (procuration à JF. PATRIARCA), Adjoint - F. PHILIPPON (procuration à F. LE SOURD) - Y. BASSET - D. FLOCH (procuration à M. KUNG) - C. SAINTE-CROIX - I. PEZZONI (procuration à C. FRAMMERY) - S. VEYRAT (procuration à J. PILS) - JC. CHARLIER (procuration à P. BARMETTLER) - E. IMOBERSTEG - S. ROMY

En préambule, le Maire informe l'assemblée du décès du père de Diane FLOCH à laquelle le conseil municipal exprime son soutien.

Le Maire présente Géraldine SAMARDIA, Directrice Générale Adjointe, qui a pris ses fonctions le 9 juillet dernier. Sa première mission, un audit sur le fonctionnement et le personnel de la commune, a déjà fait l'objet d'un premier rapport qui sera analysé en commission Personnel en cours d'année. Le Maire salue son efficacité qu'il a d'ores et déjà constatée lors de ses deux premiers mois dans la collectivité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 03/07/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 4
- ZAC DE CHAPEAUROUGE : REGULARISATION ACQUISITION DE TERRAINS
- MENUISERIES EXTERIEURES FERME COMMUNALE : DEPOT AUTORISATION
- LE COLOMBIER : ACQUISITION DE TERRAIN
- PSD FERNEY-VOLTAIRE /GRAND SACONNEX : DELEGATION COMPETENCE CCPG
- AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE
- TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : VOTE TAUX 2013
- INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE : AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES - AVENANT N° 6
- EVEIL MUSICAL : CONVENTION CENTRES MUSICAUX RURAUX
- TARIFS CANTINE SCOLAIRE ELEVES CLIS-1TED
- CONVENTION AGYM

- SURVEILLANCE CANTINE SCOLAIRE PAR PERSONNEL ENSEIGNANT : FIXATION TAUX
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN : RAPPORT D'ACTIVITE & COMPTE ADMINISTRATIF 2011
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 03/07/2012

P. BARMETTLER souhaite faire un commentaire sur les propos que JP. DUVAUX a prêté à la minorité dans le paragraphe des points divers : en citant l'article paru dans le journal communal, la double voie rapide évoquée dans l'article s'est transformée en 2 x 2 voies, ce qui n'était en aucun cas les propos de la minorité. P. BARMETTLER demande qu'une rectification soit apportée, ce qui sera fait après vérification.

Compte tenu de cette correction, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 28/08/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA fait le point sur les travaux :

- **groupes scolaires des Grands Chênes et de la Bretonnière** : tous les travaux prévus ont été réalisés dans les délais, la commission de sécurité a donné un avis favorable pour chaque établissement suite à la visite du 27 août. Le préau de la maternelle des Grands Chênes est terminé, à la satisfaction de tous ;
- **mairie** : les travaux débuteront le 10 septembre ; l'organisation et les plannings sont en cours de préparation dans le respect des délais ;
- **isolation des bâtiments communaux** : les travaux ont été en partie exécutés par LANGUEDOC ISOLATION ;
- **salle polyvalente G. Laverrière** : un gros travail de nettoyage a été réalisé dans la cuisine ;
- **ferme communale** : l'étude est en cours pour la rénovation de l'appartement T3 qui sera mis à disposition du coordinateur équipes sous réserve d'accord de l'exécutif ;
- **modulaire provisoire centre ECLAT** : il est utilisé depuis début juillet.

b) Travaux / Voirie / Environnement du 28/08/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA rapporte au conseil les points suivants :

- **aménagement sécuritaire chemin de Pré de Planche** : un projet a été présenté à la commission ;
- **route de Mategnin** : les travaux sur la partie basse doivent démarrer bientôt, le DCE est en cours de lancement ;
- **parking du Colombier** : les travaux sont programmés ;
- **cimetière** : une consultation est lancée afin de résoudre le problème de séparation des eaux usées et pluviales ;
- **aménagement chemin de la Manchette** : suite à l'accord de la Sous-Préfecture, les travaux seront programmés prochainement pour raccorder ce tronçon avec la route de Ceytines à Saint-Genis-Pouilly ;

- **éléments de fitness parc du château** : la pose des premiers agrès a été effectuée ;
- **divers** : suite à l'orage survenu dans la nuit du 21 au 22 août dernier, de nombreux arbres sont tombés dans le parc du château : la mise en sécurité du site a été effectuée par les équipes techniques et l'entreprise VISTALLI.

JF. PATRIARCA rappelle que la prochaine réunion de la commission a été programmée le 25 septembre à 18 heures.

c) SIVOM de l'Est Gessien du 18/07/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL explique que le comité syndical du SIVOM a été exceptionnellement réuni courant juillet afin de créer le 6^{ème} poste d'ATSEM de l'école Intercommunale.

d) Scolaire (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la commission ne s'est pas réunie durant les vacances scolaires et dresse le bilan de la rentrée 2012-2013 qui s'est bien déroulée dans toutes les écoles :

- 1 seule création de classe, à la maternelle de l'Intercommunale ;
- les effectifs sont en hausse sur l'ensemble de la commune, passant de 1 030 à 1 077 élèves, y compris les élèves de Ferney-Voltaire de l'école Intercommunale ;
- les inscriptions à la cantine sont d'ores et déjà assez importantes et sont encore en cours ;
- l'accueil au centre de loisirs du Prieuré est un peu tendu malgré l'agrandissement des surfaces mises à disposition, ceci en raison des difficultés rencontrées pour le recrutement de 2 animateurs : une liste d'attente est constituée ;
- le centre de loisirs des Grands Chênes est totalement opérationnel pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, les groupes du mercredi sont quasiment pleins.

H. FELIX-BANCHAREL indique qu'elle aura davantage d'informations pour le conseil municipal du mois d'octobre, après la commission scolaire. Elle souligne que des travaux ont été réalisés dans les écoles jusqu'au dernier moment et tient à souligner le travail effectué par le personnel des services Techniques et des écoles afin que tout soit propre pour la rentrée. En l'espace de 4 jours, tout a été impeccablement mis en ordre, avec l'aide des enseignants, ce qui a été remarqué par les parents qui ont fait connaître leur satisfaction de voir tous les travaux finis.

e) Conseil Municipal des Jeunes (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le CMJ du 15 septembre aura pour objectif la visite du SIDEFAGE à laquelle les membres du conseil sont invités.

f) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG donne les dernières informations concernant le personnel communal :

- le nouveau coordinateur des équipes techniques, Jean-Loup GAILLARD, a pris ses fonctions le 3 septembre ;
- une formation pour les 10 animateurs de restauration scolaire, précédemment dénommés surveillants de cantine, recrutés par la commune s'est tenue le 3 septembre. Contrairement à l'année scolaire 2011/2012, tous les postes ont été pourvus dès la rentrée.

g) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG indique que les convocations pour la prochaine réunion du CCAS du 6 septembre ont été expédiées et demande aux membres de venir plus en nombre, la dernière réunion étant quelque peu clairsemée.

h) Information (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que la prochaine réunion de la commission est programmée le 4 octobre et qu'elle portera sur la préparation du journal n° 67.

i) Culture (F. LE SOURD)

F. LE SOURD fait le focus sur les manifestations passées et à venir :

- cinéma en plein air : cette séance s'est très bien déroulée avec un nouveau prestataire venant de Lyon, qui a proposé une installation conforme à la demande. La fréquentation a été estimée à 120 personnes, moins que lors de l'édition 2011, vraisemblablement en raison de la diffusion simultanée de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. Cependant, les personnes qui sont venues sont très organisées et bien équipées, la température était agréable : l'opération sera reconduite.
- journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre : les dépliants sont en cours de distribution dans les boîtes à lettres. Le manège de la Toupine sera à disposition des plus jeunes dans le parc du château le samedi. La sortie pour Ambronay, dans le cadre des cars pour l'art, connaît un fort succès puisque les 40 places sont déjà vendues.

F. LE SOURD souhaite faire le bilan des manifestations lors de la réunion de la commission de novembre afin d'entamer la réflexion sur le programme culturel 2013.

j) Urbanisme des 26/07 et 30/08/2012 (A. BOYER)

A. BOYER indique que les commissions ordinaires ont porté essentiellement sur l'examen des autorisations d'urbanisme.

5. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Maire expose la décision modificative proposée par la commission Finances réunie le 21/08/2012 :

Fonctionnement Recettes

- Taxe forfaitaire sur cession terrain nu devenu constructible : 2 000 €
- Taxe de séjour : 30 000 € (attention : recette reversée à l'OT, elle n'est donc pas une ressource supplémentaire)
- Remboursement assurances pour divers sinistres : 8 000 €

Total des Recettes supplémentaires : 40 000 €

Fonctionnement Dépenses

- Charges à caractère général : + 71 000 €
 - 2 000 € pour les achats de produits d'entretien (le budget initial de 18 000 € est déjà atteint à 85 %) ;
 - 10 000 € pour les acquisitions de petits équipements (budget initial de 60 000 € atteint à 82 %) ;
 - 8 000 € pour les fournitures scolaires (demande exceptionnelle de manuels, jouets pour maternelle et matériel pédagogique) ;
 - 7 000 € pour la location des illuminations de Noël (dépassement du budget car une facture de 2011 a été payée sur 2012 sans avoir été reportée) ;
 - 44 000 € sur l'entretien des bâtiments pour la rénovation de l'appartement de la ferme communale (budget total de l'opération de 50 000 € dont 6 000 € inscrits en investissement pour l'acquisition d'une cuisine équipée) ;
 - 20 000 € pour l'entretien voirie (budget initial de 150 000 € à 85% réalisé) ;

- - 20 000 € en honoraires pour la gestion des eaux pluviales. Ce projet a été mis en attente pour l'instant ;
- transfert de 4 000 € du compte 6236 frais d'impression au compte 6064 fournitures de bureau. La trésorerie demande de changer l'imputation car cette dépense correspond aux achats de papier et enveloppes avec impression du logo de la commune ;
- transfert de 7 000 € du compte 611 prestations de services au compte 61521 entretien des terrains, suite à une mauvaise imputation lors d'une décision modificative antérieure pour les crédits relatifs à l'entretien des berges du Lion ;
- Autres charges de gestion courante : + 30 000 €
 - 30 000 € de taxe de séjour à reverser à l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire ;
- Charges financières : - 5 000 €
 - - 5 000 € d'intérêts sur les remboursements d'emprunt (taux très bas) ;

Total des Dépenses Supplémentaires : 96 000 €

56 000 € seront pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement pour équilibrer cette décision modificative. Sur un montant initial de 144 211 €, il restera 88 211 € sur le compte dépenses imprévues.

Investissement Dépenses

- Acquisitions
 - + 5 000 € pour l'achat de logiciels (dont logiciel de sauvegarde) ;
 - + 25 000 € pour l'acquisition de matériels divers (dont 6 000 € pour la cuisine équipée de l'appartement de la ferme et 5 000 € pour du mobilier pour l'école des Grands Chênes). L'enveloppe de 100 000 € votée au budget primitif a déjà été entièrement consommée.
- Travaux
 - + 10 000 € sur l'agrandissement des Grands Chênes pour le changement de brise-soleil plus occultants ;
 - - 20 000 € sur l'aménagement de l'étang au parc du château.

Total des Dépenses Supplémentaires : 20 000 €

Investissement Recettes

- + 20 000 € de subvention du Conseil Général pour la route de Ferney.

Crédits dépenses imprévues d'investissement : 20 000 €

Crédits dépenses imprévues de fonctionnement : 20 000 €

Désignation		Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT		
73	Impôts et taxes	32 000
R 7362	Taxe de séjour	30 000
R 7388	Autres taxes diverses	2 000
77	Produits exceptionnels	8 000
R 7788	Produits exceptionnels divers	8 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 000

Désignation		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	71 000
D 60631	Fournitures d'entretien	2 000
D 60632	Fournitures de petit équipement	10 000
D 6064	Fournitures administratives	4 000
D 6067	Fournitures scolaires	8 000
D 611	Prestations de services	- 7 000
D 6135	Locations mobilières	7 000
D 61521	Entretien terrains	7 000
D 61522	Entretien batiments	44 000
D 61523	Entretien voies et réseaux	20 000
D 6226	Honoraires	-20 000
D 6231	Frais d'impression	- 4 000
65	Autres charges de gestion courantes	30 000
D 6558	Autres contributions obligatoires	30 000
66	Charges financières	- 5 000
D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 5 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 56 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 000
INVESTISSEMENT		
13	Subventions d'investissement reçues	20 000
R 1323	Subventions du Département	20 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 000
20	Immobilisations incorporelles	5 000
D 2051	Concessions et droits similaires	5 000
21	Immobilisations corporelles	25 000
D 2188	Autres immobilisations corporelles	25 000
Op 294	Agrandissement groupe scolaire des Grands Chênes	10 000
D 2313	Constructions	10 000
Op 296	Aménagement parc du château	- 20 000
D 2315	Installations matériel et outillage techniques	-20 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 000

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. ZAC DE CHAPEAUROUGE : REGULARISATION ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération du 3 juillet 2007, il avait été décidé d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AN 248 (713 m²), AN 251 (326 m²) et AN 253 (632 m²) appartenant à NOVADE, correspondant au parc de stationnement réalisé entre la route de la Fontaine et les immeubles FONCIERE.

Il explique que, suite à des problèmes d'inscription d'acte au service des hypothèques, cette acquisition n'a jamais pu être enregistrée mais qu'un acte rectificatif a été établi par le notaire en charge du dossier en mai 2012, permettant ainsi de régulariser la situation.

Il propose de l'autoriser ainsi que le 1^{er} Adjoint, à signer, avec la Société NOVADE, l'acte administratif et tous documents relatifs à cette affaire. Il précise que les frais d'acte seront à charge de la Commune et que le service des Domaines a estimé que cette acquisition à l'euro symbolique n'appellait aucune observation particulière.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. MENUISERIES EXTERIEURES FERME COMMUNALE : DEPOT AUTORISATION

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre des travaux de changement des menuiseries extérieures du bâtiment de la ferme communale (partie logements), il convient de l'autoriser à déposer et signer l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. PARKING DU COLOMBIER : ACQUISITION TERRAIN COPROPRIETE LE COLOMBIER

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre des travaux du parking, la commune a engagé des négociations avec la copropriété du Colombier afin de réaliser un aménagement cohérent et améliorer la circulation, notamment les jours de marché, selon le plan joint à la note de synthèse qu'il commente.

Il explique qu'après plusieurs rencontres, un accord est intervenu portant sur l'acquisition par la commune, pour un montant global de 5 000 €, de 312 m² de la parcelle cadastrée section AK n° 179 suivant plan de division établi par le géomètre, avec mise en place d'une servitude de passage au profit de la collectivité pour desservir la parcelle communale cadastrée section AK n° 191. Il précise que le Service des Domaines, dans son avis du 22 février 2012, a estimé la valeur vénale à 15 €/m².

Il indique que, sur le terrain acquis, la commune réalisera des places de stationnement supplémentaires, la mise aux normes accessibilité du passage piétons, la mise en place de potelets afin d'interdire le stationnement côté poste et boulangerie, d'une borne escamotable devant le passage piétons et divers aménagements de voirie.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. PSD FERNEY-VOLTAIRE /GRAND SACONNEX : DELEGATION COMPETENCE CCPG

Le Maire explique au conseil que, par délibération communautaire n° 2012/109 du 19 juillet 2012, la CCPG a approuvé la prise de compétences sur le périmètre du projet stratégique de développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex.

Il indique que, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer à son tour sur la prise de compétence proposée.

Il précise que le projet qui se développe concerne une partie des terrains déclassés à Ferney-Voltaire vers l'enseigne BUFFALO GRILL, le long de la déviation, vers la POTERIE et jusqu'à la douane. Côté Grand-Saconnex, le projet s'étend jusqu'à la place de Carantec et fait l'objet d'une étude par le cabinet d'architecte MOUGIN basé à Paris. La volonté de création d'aménagements constitue une première étape vers une tentative de rééquilibrage du développement des emplois et des logements de part et d'autre de la frontière.

En réponse à M. KUNG, le Maire confirme qu'aucun terrain communal n'est concerné par ce PSD et que des réunions d'information sont en cours de préparation. En qualité de membre du comité de pilotage, il a pu constater le gros travail fourni en matière d'urbanisme et la réelle volonté politique des deux côtés.

P. BARMETTLER demande si la délégation de compétence est assortie d'une obligation d'information bien définie ou si elle se fera seulement lorsque qu'il y aura des éléments à communiquer. Le Maire répond que des phases de concertation sont normalement prévues.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire rappelle au conseil que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie, le conseil a adopté, par délibération n° 10/07-2012, l'attribution des six premiers lots. Le lot n° 7 - « Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation », déclaré infructueux, a fait l'objet d'une nouvelle consultation selon procédure adaptée.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, réunie les 20 et 27/08/2012, il a été décidé de retenir l'entreprise LANSARD, pour un montant de 159 415,20 € HT pour la tranche ferme et de 23 232,70 € HT pour les tranches conditionnelles. Il précise que ces deux offres sont conformes au budget prévisionnel.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : VOTE TAUX 2013

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération n° 04/09-2011, la commune a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité et en a fixé les modalités d'actualisation afin de se conformer à la nouvelle loi d'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME du 07/12/2010 portant sur les changements de taxes locales sur l'électricité dans le cadre du droit communautaire urbain.

Il explique que, par courrier du 18/10/2011, le Préfet de l'Ain a informé la commune que le calcul d'actualisation prévu dans cette délibération à compter du 1^{er} janvier 2013 ne peut s'appliquer, comme mentionné de manière automatique, mais qu'il convient de délibérer annuellement avant le 1^{er} octobre afin de fixer précisément le montant du coefficient.

Il propose de fixer le coefficient 2013 à 8,28, calculé selon la formule suivante et arrondi à la deuxième décimale la plus proche :

coefficient maximum égal à 8 x	indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en 2011 (122.22)
	indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en 2009 (118.04)

P. BARMETTLER a le sentiment qu'il ne peut s'agir que d'un vote sur une augmentation de taux sans autre choix que l'approbation. Le Maire confirme l'augmentation de 8.12 à 8.28 mais indique qu'il y a toujours possibilité de voter contre.

P. BARMETTLER demande si l'augmentation est due à un effet d'arrondi ou si l'indice a augmenté. Le Maire indique qu'il s'agit de l'augmentation d'un indice moyen.

Délibération : 21 voix pour, 1 voix contre (D. FLOCH) et 2 abstentions (P. BARMETTLER, JC. CHARLIER)

12. INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE : AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES : AVENANT N° 6

Le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} septembre 2009, une convention a été passée avec les Centres Musicaux Ruraux pour la mise à disposition d'un intervenant dans les écoles pour un cours par classe et par semaine.

Il propose, compte-tenu de l'augmentation des effectifs et du nombre de classes, de porter le nombre d'heures/semaine à 25 à partir de la rentrée 2012 et précise que la prestation s'élèvera approximativement à 42 533.63 € pour l'année scolaire 2012/2013 (pour mémoire son montant était de 42 054.75 € en 2011/2012 pour 24 heures de cours).

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. EVEIL MUSICAL : CONVENTION CENTRES MUSICAUX RURAUX

F. LE SOURD expose qu'une réflexion a été engagée afin de mettre en œuvre des moyens de diffusion de l'enseignement de la musique le plus largement possible et d'en faciliter l'accès. Des réunions et rencontres ont été organisées ainsi que des déplacements, notamment la visite d'un Carrefour d'Animation et d'Education Musicale - CAEM - en compagnie de J. PILS à Besançon. Ces démarches ont permis de se rendre compte que la création d'un CAEM se profile comme un objectif réaliste pour la commune, notamment en raison de la souplesse que propose la formule selon le succès rencontré.

Elle expose le projet de mise en place, dès la rentrée 2012, d'une activité d'éveil musical destinée aux enfants de 5-6 ans en partenariat avec les CMR - Centres Musicaux Ruraux. Sur recommandation de ces derniers, elle indique que la commune a fait l'acquisition d'un ensemble d'instruments, dont 30 % subventionnés par le Conseil Général.

Elle précise que, lors des premiers sondages, plus de trente familles ont répondu positivement permettant la mise en place de 2 ateliers, sachant que chaque groupe peut accueillir au maximum 12 enfants pour fonctionner de manière optimale. Elle présente le projet de convention qui est basé sur la mise à disposition 2 heures/semaine d'un intervenant extérieur, soit 2 groupes pendant 1 heure. Elle précise que le coût de cette prestation sera partiellement supporté par les utilisateurs et que les inscriptions actuelles permettent déjà de faire fonctionner un groupe. Le Maire indique que la convention porte sur un tarif horaire annuel et que la commune devra peut-être participer financièrement, notamment si le groupe est incomplet.

En réponse à JF. PATRIARCA, F. LE SOURD indique que la participation des familles envisagée est de 50 € par trimestre afin de couvrir le prix de l'intervenant.

F. LE SOURD reconnaît le caractère modeste des cours proposés dans un premier temps mais indique que les efforts déployés pour mutualiser les offres d'apprentissage de la musique, entre autres par la CPCPG et l'ADDIM, n'ont pas été très concluants dans le Pays de Gex en raison des réticences des écoles existantes à être intégrées dans des structures plus importantes. Ainsi, les structures plus petites ont du mal à exister et cela génère d'énormes écarts de tarifs selon le lieu de résidence. Elle rappelle qu'une tentative de rapprochement avec le conservatoire de Ferney-Voltaire n'a pas non plus abouti. D'autre part, il est toujours possible pour les foyers à revenus modestes de faire une demande de bourse « musicale » auprès du CCAS qui prend, tout ou partie, de l'inscription à une école de musique.

Le Maire propose de délibérer dans un premier temps sur la convention avec les CMR et indique qu'une seconde délibération sera prise ultérieurement sur le tarif de cette prestation, selon proposition de la commission Culture.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. TARIFS CANTINE SCOLAIRE ELEVES CLIS-1TED

Le Maire indique que la CLIS accueille 5 enfants qui sont domiciliés dans l'ensemble du Pays de Gex. Leur scolarité à l'école des Grands Chênes n'étant pas le fait d'un choix mais parce que cette classe s'y trouve, il propose au conseil d'appliquer aux enfants fréquentant la CLIS-1 TED et inscrits à la cantine scolaire les tarifs « Commune », quelle que soit leur commune de domicile.

A la demande de P. BARMETTLER, le Maire répond que le prix du repas n'est pas pris en charge par un organisme social. Par ailleurs, il signale que l'éducatrice est rémunérée par la CCPG

Délibération : vote oui à l'unanimité

15. CONVENTION AGYM

JF. PATRIARCA quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Maire propose de passer, pour l'année scolaire 2012/2013, une convention relative à l'encadrement d'activités sportives dans la cour de récréation de l'école élémentaire de la Bretonnière les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30. Il explique que cet encadrement est assuré par un intervenant extérieur salarié de l'association AGYM et mis à disposition de la commune, moyennant rémunération. Les premiers échos sur cette action sont très positifs puisque les enfants ne sont pas uniquement surveillés mais sont incités à jouer.

Il donne lecture du projet de convention établi par l'AGYM pour une intervention à raison de 8h / semaine (soit 288 h pour 36 semaines), moyennant une rémunération globale estimée à 4 320 €, frais de gestion inclus, soit 15 € / heure.

Le Maire indique, en réponse à P. BARMETTLER, que c'est l'assurance scolaire des enfants qui s'applique en cas d'accident.

E. MALAVALLON demande s'il sera possible de faire la même chose à l'école des Grands Chênes. Le Maire répond que, pour l'instant, seule l'école de la Bretonnière est concernée afin de ne plus rencontrer les mêmes difficultés qu'en 2011/2012. M. KUNG indique qu'une bénévole anime la bibliothèque pendant l'heure du repas aux Grands Chênes.

Délibération : vote oui à l'unanimité

JF. PATRIARCA revient dans la salle.

16. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN : RAPPORT D'ACTIVITE & COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Maire indique que ces documents sont en Mairie, à disposition des conseillers.

17. SURVEILLANCE CANTINE SCOLAIRE PAR PERSONNEL ENSEIGNANT : FIXATION TAUX

Le Maire expose au conseil que la commune peut faire appel aux enseignants pour la surveillance cantine, en fonction des besoins. Il indique que selon le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, ceux-ci sont rémunérés par le versement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires, s'agissant d'une activité accessoire se pratiquant sur la base du volontariat.

Il explique que les taux maximums de rémunération sont déterminés par décret du 14 octobre 1966, revalorisés lors de chaque majoration de traitement des fonctionnaires ou modification de l'échelle indiciaire des instituteurs. Depuis le 1^{er} juillet 2010 ces taux s'établissent comme suit :

TAUX MAXIMUMS DE L'HEURE DE SURVEILLANCE	01/07/2010
Instituteurs exerçant ou non des fonctions de directeur d'école élémentaire	10.37 €/heure
Instituteurs exerçant en collège	10.37 €/heure
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11.66 €/heure
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	12.82 €/heure

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à rémunérer les enseignants de l'Education Nationale volontaires pour assurer la surveillance cantine à compter de la rentrée 2012/2013 et de fixer leur rémunération aux taux maximums.

P. BARMETTLER attire l'attention sur la date de publication du tableau (2010) et demande s'il a fait l'objet d'une mise à jour. Le maire répond que non et espère une réactualisation prochainement.

Délibération : vote oui à l'unanimité

18. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section AX n° 105 et 108	424 Route de Saint Genis	17/07/12
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Chemin Pré de Planche « Les Résidentielles » n° 12	17/07/12
Terrain bâti	Section AN n° 119 et 122	493 Route de la Fontaine	17/07/12
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Chemin Pré de Planche « Les Résidentielles » n° 74	17/07/12

✂ **Génie civil (enfouissement réseaux allée centrale) au parc du château** : marché du 20/06/2012 avec la société APTV d'un montant de 6 959.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Modernisation éclairage public parc du château programme 2012 - phase I - : allée centrale - travaux supplémentaires** : marché du 20/06/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 15 617.41 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Modernisation éclairage public parc du château programme 2012 - phase II - : cheminement vers serre - éclairage manifestations** : marché du 20/06/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 16 550.40 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Mission d'étude sectorielle de définition relative à l'implantation d'un 3^{ème} groupe scolaire** : marché du 26/06/2012 avec l'agence VANDENDRIESSCHE d'un montant de 4 480.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Missions pour l'étude technique et l'assistance chantier aménagement de la mairie - lots chauffage/ventilation/sanitaire - électricité/courants forts et faibles** : marché du 28/06/2012 avec le cabinet CETBI d'un montant de 11 500.00 HT pour la mission d'études techniques et de 3 500.00 € HT pour l'assistance chantier, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Modernisation éclairage public derrière la mairie** : marché du 28/06/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 10 708.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Régie de recettes Objets d'identité de la commune - avenant n° 5 à l'arrêté d'institution** : modification de l'article permettant l'encaissement des produits de ventes des arrosoirs miniatures, ponchos et parapluies dans le cadre des fêtes organisées par la commune.

- ✂ **Régie de recettes Objets d'identité de la commune** : fixation tarif arrosoirs miniatures à 2€, ponchos adultes et enfants à 2 € et parapluies à 8 €.
- ✂ **Location véhicule Renault Kangoo maxi Z.E.** : marché du 05/07/2012 avec DIAC LOCATION d'un montant de 410.01 € HT/mois au titre du loyer et de 25.53 € HT/mois au titre de l'assurance financière automobile, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Mission OPC réaménagement mairie** : marché du 09/07/2012 avec la SARL CHARPENTIER COORDINATION CONSEIL d'un montant de 2 000.00 € HT/mois auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Régie de recettes « Transport scolaire »** : les tarifs 2012/2013 sont fixés ainsi qu'il suit :

Abonnements TRIMESTRIELS 2012-2013	Commune 1 enfant	Commune A partir du 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} gratuité	Hors Commune par enfant	Hors Commune A partir 2 ^{ème} enfant Par enfant	Transport occasionnel Par jour et par enfant
≤6000	25	40	60	40	2 €
6001≥12000	40	60	80	60	
≥12001	50	75	120	100	

- ✂ **Achat de 2 panneaux d'affichage pour la mairie** : marché du 09/07/2012 avec MSM SIGNALETIC d'un montant de 8 998.50 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Achat d'une lame de déneigement** : marché du 10/07/2012 avec la société DIMA d'un montant de 13 377.93 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Meubles de rangement bâtiment modulaire élémentaire des Grands Chênes** : marché du 10/07/2012 avec la société NINET FRERES d'un montant de 19 685.70 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Réhabilitation casiers et vestiaires modulaire élémentaire des Grands Chênes** : marché du 10/07/2012 avec la société NINET FRERES d'un montant de 10 245.36 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Complément marché illuminations de fin d'année** : marché du 10/07/2012 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 19 775.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Banque d'accueil mairie** : marché du 12/07/2012 avec la société EBI d'un montant de 5 833.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Réalisation préau l'école maternelle des Grands Chênes** : marché du 18/07/2012 avec la société DALO FRERES d'un montant de 44 462.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Travaux ascenseur mairie** : marché du 18/07/2012 avec la société THYSSENKRUPP d'un montant de 19 500.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Extension taille serveur informatique mairie** : marché du 19/07/2012 avec la société NBM EUROPE d'un montant de 4 080.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Installation alarme incendie groupe scolaire des Grands Chênes** : marché du 20/07/2012 avec la société GONTARD-FORAZ d'un montant de 22 644.72 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ⊗ **Relevé topographique pour centre sportif/rencontre loisirs à Vésegnin** : marché du 24/07/2012 avec la SCP DUPONT d'un montant de 4 579.10 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Régie de recettes « Cars pour l'art » - tarifs abonnements Forum Meyrin 2012/2013** : ils sont fixés à :
 - 140 € pour les personnes domiciliées sur la commune ;
 - 150 € pour les personnes domiciliées hors commune.
- ⊗ **Régie de recettes « Cars pour l'art »** : le tarif du car pour l'art du 16/09/2012 festival d'Ambronay est fixé à 20 €.
- ⊗ **Régie de recettes « Livre sur la Commune » : tarif exceptionnel septembre 2012** : le tarif du livre sur la commune est fixé exceptionnellement à 20 € pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2012, les frais de port pour l'envoi aux personnes intéressées restant inchangés.
- ⊗ **Travaux de faïences-carrelage centre de loisirs Prieuré** : marché du 27/07/2012 avec l'entreprise TORRES d'un montant de 8 562.05 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Travaux sur sanitaires centre de loisirs Prieuré** : marché du 27/07/2012 avec l'entreprise TORRES d'un montant de 5 266.45 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Pose de cloisons centre de loisirs Prieuré** : marché du 27/07/2012 avec l'entreprise DUBOSSON d'un montant de 4 309.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Aménagement extérieur primaire des Grands Chênes** : marché du 20/07/2012 avec l'entreprise APTV d'un montant de 4 854.20 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

Concernant les travaux dans les écoles, le Maire loue le travail réalisé par les services Techniques, tant par les agents administratifs que les techniciens, pour leur action auprès des entreprises afin que tout soit réalisé dans les délais.

19. **DIVERS**

a) ***Nouveau groupe scolaire : mise en place groupe de travail :***

Le Maire explique au conseil qu'un mandataire, NOVADÉ, a été désigné ainsi qu'une entreprise de programmation pour la mise en place du programme du nouveau groupe scolaire, ceci afin de valider les différentes étapes ainsi que les options qui seront choisies.

Il demande qu'un groupe de travail soit constitué pour suivre les réunions. Il souhaite que ce dernier soit composé des adjoints aux Finances, Travaux et Scolaire, de 3 conseillers municipaux (2 de la majorité et 1 de la minorité) ainsi que des directeurs d'écoles et des représentants des parents d'élèves. Il demande aux conseillers intéressés de se faire connaître.

La séance a été levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 2 octobre.